

Télésanté En pratique !



Cas concrets de parcours hybrides

Téléexpertise, Téléconsultation ou consultation présentielle par le Centre Expert Plaies Chroniques 35

« Un parcours de soins fluidifié pour une prise en charge adaptée »

Établissements impliqués

- Sites requérants : les établissements sanitaires et médico-sociaux ainsi que les professionnels de santé d'Ille-et-Vilaine peuvent demander une expertise au centre expert plaies 35.
- Site experts : le Pôle Saint-Hélier coordinateur du centre expert Plaies chroniques d'Ille-et-Vilaine (porté par 3 acteurs qui se cordonnent selon leurs forces : le Pôle Saint Hélier, le CHU de Rennes et l'HAD 35).

Besoin et Réponse apportée

- L'objectif du dispositif est **d'appuyer les professionnels qui se trouvent en difficulté face à une plaie chronique et/ou complexe.**
- La réponse est d'apporter l'expertise **aux patients et aux professionnels avant que la situation ne devienne urgente.**
- Le parcours de soins proposé permet une **prise en charge rapide** et de qualité. En moyenne, le délai de réponse pour une demande d'avis en téléexpertise est d'environ ½ journée !
- Le centre expert plaies 35 coordonne également l'orientation du patient dans le **parcours de soins personnalisé et adapté** en lien avec le médecin traitant (téléconsultation/consultation en présentiel plaies au Pôle Saint-Hélier, consultation de spécialités complémentaires, examens...).

Spécialité médicale et profil patient

- Le dispositif permet un **suivi à distance**, notamment pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, facilitant ainsi la prise en charge des plaies chroniques.
- Il offre un accès rapide à une **expertise médicale et paramédicale** de qualité, à laquelle les patients n'auraient pas forcément accès autrement.
- Des **infirmiers spécialisés** (IDE avec DU plaies) bénéficient d'une autonomie élargie sur ce champ d'expertise en intervenant en coopération de soin avec le médecin expert.

Organisation de la télésanté

- Le **parcours de soins hybride** permet de personnaliser le projet de soins du patient en combinant téléexpertise, téléconsultation et consultation présentielle. Les demandes peuvent être orientées vers les co-porteurs du centre expert plaies 35 : **Pôle Saint-Hélier, CHU de Rennes et l'HAD35** en fonction des besoins.
- Les actes de téléconsultation sont **programmés et des téléconsultations/téléexpertise de suivi peuvent avoir lieu.**

Du début du projet à aujourd'hui

- L'offre de télésanté en plaies a été initiée en 2014 au Pôle Saint-Hélier. Le centre expert plaies d'Ille-et-Vilaine, porté par le **Pôle Saint-Hélier, le CHU de Rennes et l'HAD 35** a ouvert en 2022.
- Depuis, **l'activité est en forte croissance**, en 2024, au total, plus de 1300 actes ont été effectués avec 270 téléexpertises, 300 téléconsultations, et 737 consultations physiques.
- Il s'agit aussi d'un formidable outil de formation, une **organisation qui est apprenante** pour les soignants : refaire un pansement permet de corriger les gestes, d'améliorer les compétences...

→ Étapes pas à pas !

Au centre expert plaies 35, un parcours de soins hybride bénéfique pour tous !

INFORMATION SUR L'ACTE DE TELESANTE, CONSENTEMENT ET TRANSFERT D'ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À LA PRISE EN CHARGE

- **Qui :** le professionnel de santé requérant (IDE, médecin)
- **Information recueillie :** consentement libre et éclairé du patient ou de son proche
- **Informations transmises :** complétude du formulaire de demande d'avis en précisant le contexte, les antécédents, photos, données administratives, environnemental et social...
- **Outil :** solution d'échange sécurisée

SELON LA CONDUITE A TENIR, PRESCRIPTION ET ORGANISATION DE L'ACTE DE TELECONSULTATION

- **Qui :** le Pôle Saint-Hélier (le requérant fait le lien avec le médecin traitant)
- **Organisation :** planification du rendez-vous et envoi d'un lien sécurisé pour effectuer la visio-conférence
 - **Entre qui :** le professionnel de santé assistant le patient et le Pôle Saint-Hélier
 - **Comment :** téléphone ou système d'échange numérique sécurisé

TRANSFERT DU COMPTE RENDU ET PRESCRIPTION

- **Qui :** secrétariat et expert du Pôle Saint-Hélier.
- **Destinataire :** patient, médecin traitant, IDE et équipe soignante du patient
- **Information transmise :** compte-rendu de la consultation avec la conduite à tenir
- **Outil :** solution d'échange sécurisée pour transmettre les pièces

1

2

3

4

5

6

RÉALISATION DE L'ACTE DE TELESANTE ASYNCHRONE

- **Qui :** un expert du Pôle Saint-Hélier (infirmiers titulaires du DU plaies et cicatrisations en coopération de soins)
- **Objet :** au regard des éléments transmis indique la conduite à tenir. Il peut orienter le patient en consultation présente, vers l'un des partenaires du centre expert (CHU de Rennes et HAD35), ou en téléconsultation
- **Outil :** solution de téléexpertise

RÉALISATION DE L'ACTE DE TELESANTE SYNCHRONE

- **Objet :** mise en relation en vidéo
- **Qui :** le patient assisté du professionnel et à distance un expert du Pôle Saint-Hélier
- **Comment :** avec les outils informatiques du quotidien (ordinateur avec caméra, téléphone portable)
- **Outil :** solution de téléconsultation sécurisée

PAIEMENT DES ACTES

- **Qui :** l'établissement de santé requis ainsi que le professionnel de santé requérant qui assiste le patient durant la téléconsultation
- **Comment :** ils facturent un forfait à l'assurance maladie (téléexpertise ou téléconsultation)

→ **Le pas à pas pour monter un projet en télésanté !**



telesante@esante-bretagne.fr
www.telesante-bretagne.fr

Télésanté
Bretagne

ars
Agence Régionale de Santé
Bretagne

GROUPEMENT RÉGIONAL
e-SANTÉ
BRETAGNE